

VR



Développement des territoires

Dossier suivi par
Service Foncier
☎ 04 77 92 12 12

COPLER

A l'attention de M. Capitan
44, rue de la Tête Noire
42470 St SYMPHORIEN DE LAY

A Saint-Priest-en-Jarez,
Le 3 novembre 2023

Objet : Modification de droit commun n°1 du PLUi

Monsieur le Président, *et cher collègue,*

Siège Social
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Fax : 04 77 92 12 78
Email : cda42@loire.chambagri.fr
Site Web :
www.loire.chambre-agriculture.fr

Antenne FEURS
3 Rue du Colisée
42110 FEURS
Fax : 04 77 26 63 60

Antenne PERREUX
714 C, Rue du Commerce
42120 PERREUX
Fax : 04 77 71 91 67

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation 8242P001342

Suite à la réception du dossier de modification du PLUi de la COPLER, la Chambre d'Agriculture note que l'un des points de la procédure consiste à créer un STECAL sur la commune de St Victor sur Rhins.

Ce STECAL a pour objectif l'implantation de 2 Tiny Houses raccordées aux réseaux, d'une surface totale de 60m² + 24m² de terrasse. Il est classé Am (agricole de montagne) au PLUi et se situe à proximité immédiate de parcelles déclarées à la PAC. Il va donc permettre l'implantation de nouvelles constructions en zone agricole.

Comme rappelé dans la Charte Agricole de la Loire, l'espace agricole est un outil de production alimentaire non renouvelable qu'il est indispensable de préserver. La Chambre d'agriculture veille donc à la protection du foncier agricole.



Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :
M. le Président de la Chambre d'Agriculture
43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX



De ce fait, elle n'est pas favorable au déclassement de parcelles agricoles et demande que le projet soit implanté sur des terrains qui le permettent actuellement.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis défavorable sur la création de ce STECAL et un avis favorable sur le reste du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Très Cordialement

Le Président,

Raymond VIAL